

MINISTÈRE DU TRAVAIL HAUT-COMMISSARIAT À LA TRANSFORMATION DES COMPÉTENCES

La Haut Commissaire

Paris, le 1 0 JAN. 2018

Ref: HCTC / 2018.01.4 /CNEFOP

Monsieur le Président, Cher Jean-Marie,

Engagement d'investissement social sans précédent, le Plan d'investissement dans les compétences se fixe deux objectifs complémentaires au service de la société des Compétences dont la France, ses actifs et ses entreprises, ont besoin :

- améliorer la qualification de la population des jeunes ou demandeurs d'emploi peu qualifiés qui sont les plus fragilisés dans un contexte de fortes mutations ;
- favoriser l'accélération des transformations du système de formation professionnelle, par l'expérimentation, l'évaluation et le déploiement d'outils et de méthodes innovantes, notamment numériques, pour augmenter la valeur ajoutée et l'efficience des parcours de formation.

A travers son approche pluriannuelle, il rompt avec les logiques de court terme, pour penser une « société des compétences », plus inclusive, plus compétitive et favorise ainsi des transformations en profondeur de l'appareil de formation afin d'adapter les contenus et les ingénieries de formation. Le temps long et la logique d'investissement qu'ouvre le Plan d'investissement dans les compétences offrent l'opportunité de concevoir des commandes de formation renouvelées dans leur contenu et dans leur ingénierie.

Parmi les innovations ou transformations attendues : adapter les contenus et les programmes de formation aux nouveaux besoins de l'économie (permettant d'anticiper les transformations des métiers et des besoins de compétences), penser des nouvelles approches pédagogiques permettant d'intégrer les nouveaux usages numériques et favoriser la réingénierie des contenus pédagogiques, expérimenter de nouveaux modes d'organisation de la formation, renforcer les mises en situation professionnelle et la formation en situation de travail.

Ces nouvelles approches nécessitent d'être outillées à l'occasion de la préparation des *Pactes régionaux d'investissement dans les compétences* que je proposerai aux Régions de signer, en y associant les partenaires sociaux. Ces Pactes régionaux ont vocation à financer des parcours de formation destinés aux publics peu qualifiés ainsi que des expérimentations au service d'innovations pédagogiques et de parcours. Pour atteindre ces objectifs, les commandes de formation devront être adaptées aux défis d'aujourd'hui et de demain et favoriser un dialogue territorial de qualité.

./..

Dans cette optique, je souhaiterai confier au CNEFOP la réalisation de deux missions au service de la préparation, dans les territoires, de ces Pactes régionaux d'investissement dans les compétences :

- 1. La préparation d'un document méthodologique destiné aux Crefop formulant des recommandations relatives aux modalités d'élaboration, de suivi et d'évaluation des futurs Pactes d'investissement dans les compétences dans le cadre d'une concertation quadripartite. Ce document, attendu pour la fin février, pourrait s'appuyer sur le document élaboré par le CNEFOP en janvier 2016 en vue de la préparation des nouveaux contrats de plans régionaux de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP);
- 2. La préparation d'un guide de l'achat de formation de qualité permettant de mettre en lumière et de suggérer des modalités d' « achat » de formation à la fois plus agiles et plus pérennes, et de penser investissements qualité, transformation de l'offre, logique d'amélioration continue et adaptabilité. Ces travaux pourraient déboucher sur une première publication à la mi-mai 2018, afin d'être mis à disposition des acteurs, et faire ensuite l'objet d'une publication semestrielle permettant de faire des zooms sur certains modes d'achat particulièrement innovants ou sur les bonnes pratiques développées par des acheteurs de formation.

Pour mener à bien ces travaux, vous pourrez vous appuyer sur les services de l'Etat et notamment la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES), l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ou la Direction des affaires juridiques des ministères sociaux, dans le cadre de méthodes de travail à définir avec ces directions.

Compte tenu des sujets traités, je souhaiterai que Régions de France, le COPANEF, Pôle Emploi, l'Agefiph et les réseaux d'organismes de formation puissent être associés à l'occasion des travaux d'élaboration de deux outils.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Cher Jean-Marie, l'expression de mes salutations distinguées.

Estelle SAUVAT

Jean Marie MARX Président du CNEFOP 18, Place des 5 martyrs du Lycée Buffon

75014 PARIS